

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/05/2023

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F09323P0164

1. Intitulé du projet

Imperméabilisation de la zone des tranchées de l'INB 56 (Parc d'entreposage de déchets radioactifs)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe BOURMAUD Directeur du CEA-Cadarache

RCS / SIRET

7 7 5 6 8 5 0 1 9 0 4 0 5

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, construction et opérations d'aménagement a) travaux et construction qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou emprise au sol au sens de l'article R420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000m ²	Travaux créant une emprise au sol supérieure à 10 000m ² par la réalisation de voiries et de structures métalliques

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone des tranchées de l'INB56 est constituée de 5 tranchées creusées en pleine terre et remplies de différents déchets de faible activité issus d'installations nucléaires, comblées et recouvertes par de la terre.

La tranchée T2 a fait l'objet d'une opération de reprise et conditionnement de déchets. Elle est désormais vide.

Les tranchées T2 et T4 sont recouvertes d'un hangar métallique.

L'objectif des travaux est d'imperméabiliser la zone des tranchées hors T2 et T4 afin de réduire le risque d'alimentation des nappes souterraines par la zone des tranchées.

Surface des zones à imperméabiliser :

- par des voiries : 9200 m²

- par des structures métalliques au dessus des tranchées T1 et T3 : 1600 m²

- par une structure métallique ou une géomembrane (solution en cours de définition) au niveau de la T5 : 2500 m²

soit une surface totale estimée de 13300 m².

4.2 Objectifs du projet

En juillet 2021, le CEA a transmis un plan d'actions à l'ASN pour réduire les risques de migration dans les nappes des radionucléides présents dans les déchets présents dans les tranchées, dans l'attente des opérations de reprises des tranchées de l'INB56, conformément à l'engagement pris en juillet 2018 auprès de l'ASN.

Ce plan d'actions comporte des travaux de mises en place de structures (temporaires) et de couvertures adaptées à la circulation des engins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à réaliser une première phase d'aménagement de la zone (terrassement, reprise du réseau eaux pluviales (EP)).

Une deuxième phase de travaux consiste à l'installation de structures métalliques au dessus des tranchées T1 et T3 et de couvertures adaptées à la circulation des engins (voiries).

La zone autour de la tranchée T5 fera également l'objet de travaux d'imperméabilisation dont le choix technique est actuellement en cours de définition (structure métallique ou géomembrane).

Le réseau EP sera réaménagé pour collecter les eaux issues des gouttières des structures métalliques et les eaux de la voiries vers les talweg naturels avant de rejoindre le réseau de collecte existant des eaux pluviales du Centre.

Aucun défrichement n'est prévu dans le cadre du projet.

A ce jour, le début des travaux préalables est prévu pour mi-2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les structures métalliques (hangars) ne serviront pas dans le cadre de la reprise des déchets des tranchées T1 et T3 et seront déposées avant le début du chantier de reprise.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Autorisation en application de la décision ASN n°2017-DC-616 relative aux modifications notables

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la voirie	9200 m ² (environ)
Structure métallique T1 T3	1600 m ² (environ)
Couverture zone T5	2500 m ² (environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CEA-Cadarache
RD952
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE

(coordonnées géographiques GPS
DMS)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 44' 28" _ Lat. 43° 41' 13" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Sans objet.

Le projet va entraîner la modification des aires extérieures et des conditions de ruissellement, mais il ne s'agit pas d'une installation ni d'un ouvrage existant.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'état des connaissances, deux zones humides sont à signaler sur le centre de Cadarache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ravin de la Bête, occupé par un cours d'eau affluent de la Durance, intermittent dans sa partie amont et permanent à l'aval ; - les milieux en bordure du Verdon, au nord de l'éco-complexe cadarachien. <p>Leur délimitation précise n'est pas connue.</p> <p>Le projet d'imperméabilisation se situe en dehors de ces zones.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul Lez Durance est située dans un périmètre de risques naturels prévisibles. Les PPR concernant les aléas sismiques et les mouvements de terrain (chute de blocs) ont été approuvés le 09/04/1996. Un PPR concernant le risque inondation a été approuvé le 05/11/2014. Le projet ne se situe pas dans une zone visée par les PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part sa nature d'installation d'entreposage de déchets radioactifs et du fait de son historique, des zones marquées sont présentes dans le périmètre de l'installation et sont connues de l'ASN.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS et ZSC de la Durance (FR9312003 et FR9301589) : 0,5 km environ - ZPS du massif du Luberon (FR9310075) : 3 km environ - ZSC de la montagne Sainte Victoire (FR9301605) : 3,5 km environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'imperméabilisation de la zone des tranchées n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications attendues sont une amélioration de la qualité des eaux souterraines, suite à la limitation des infiltrations d'eau contaminée (diminution du taux d'infiltration) en provenance des déchets anciens entreposés dans les tranchées. Les évolutions de niveau piézométrique et de qualité des eaux souterraines des différents aquifères seront suivies via le réseau de piézomètres présent et à venir, suite aux travaux d'optimisation de la surveillance.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En l'état des études de préféabilité, il est identifié un potentiel excédent de gravier. Le volume sera confirmé lors des études d'exécution (réutilisation éventuelle).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts susceptibles du projet sont identifiés et évalués dans l'étude écologique (cf PJ) : le niveau d'impact résiduel (après mise en œuvre de mesures de réduction) sur les milieux naturels et sur la faune est jugé de négligeable à faible. Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur la flore. Aucun défrichement n'est prévu, le projet est réalisé en grande partie sur une zone déjà aménagée (graviers et terre).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences sur les quatre sites Natura 2000 situés dans un rayon de 5 km autour de la zone des Tranchées sont qualifiées de non significatives pour l'ensemble des taxons. En effet, les impacts résiduels du projet sont négligeables à faibles sur les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé sur ou à proximité d'aucune autre zone à sensibilité environnementale particulière énumérée au 5.2 du Cerfa
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de l'installation nucléaire de base n°56, majoritairement anthropisé. Il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est en dehors des zonages des PPR. Une étude inondation de la zone a été réalisée dans le cadre du réexamen de sûreté de l'installation en considérant l'imperméabilisation à 90% de la zone des tranchées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne conduit pas à une augmentation du flux routier de façon significative.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura utilisation d'engins de chantier durant les travaux. L'impact est jugé faible car la plus proche habitation est située à plus de 1,5 km (Saint-Paul lez Durance).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent être générées localement par les engins de chantier.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées dans le réseau de collecte des EP existant du centre. Il ne sera pas créé de nouveau point de rejet.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ceux-ci seront de même nature que ceux générés actuellement et seront gérés en conformité avec les procédures applicables sur le centre.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts bruts du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore, ont été qualifiés de négligeables à moyens.

Six mesures de réduction ont été proposées pour réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement (cf PJ) :

- Limitation de la vitesse des engins
- limitation de la pollution en phase chantier
- Récupération et transfert des habitats favorables à la faune
- Évitement d'introduction d'espèce exotiques envahissantes
- Adaptation des travaux de la phase chantier en fonction du cycle biologique des espèces
- Absence d'activité nocturne

Avec la mise en œuvre de ces mesures de réduction, les impacts résiduels sont qualifiés de négligeables à faibles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet :

- Le projet a fait l'objet d'une étude écologique (cf PJ), qui a conclu à l'absence d'impacts résiduels significatifs sur les habitats naturels, la faune et la flore, ainsi que sur les sites Natura 2000 à proximité.
- Concernant les eaux souterraines, le projet n'entraînera pas de prélèvements d'eau. L'objectif du projet est de limiter l'infiltration des eaux pluviales afin de réduire la migration des contaminants issus des déchets anciens entreposés en tranchées vers les eaux souterraines. A terme, une amélioration de la qualité des eaux souterraines au droit de la zone des Tranchées est donc attendue.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PJ : Diagnostic écologique sur le périmètre de l'installation nucléaire de l'INB 56 – Zone des Tranchées, CEA Cadarache (13), Volet Naturel de l'Etude d'Impact. Synergis Environnement. Mai 2023.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-paul lez durance

le, 25 MAI 2023

Signature


Christophe BOURMAUD
Directeur du CEA Cadarache